

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 28 juillet 2020

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 28 juillet 2020

D/2020-024

Aujourd'hui, mercredi 28 juillet 2020, à 9 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Monsieur Serge BERPERRON

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames JAMET, DEMANGE, SCHMITT, FAMHY, KUHN, DELUC, DELNESTE et
Monsieur BERPERRON

A titre de suppléants :

Madame LECERF, Monsieur FEYTOUT

Etaient excusés :

Mesdames LE BOULANGER, AMOUROUX, EL KHADIR et BOUVIER et Messieurs
ARFEUILLE et CHAUSSET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D / 2020 - 024

**Installation du Comité Syndical
Election du Président - Adoption**

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Monsieur Serge BELPERRON, doyen d'âge, préside l'installation du SIVU :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté en date du 4 avril 2000, Monsieur le Préfet de la Région d'Aquitaine, Préfet de la Gironde, a autorisé la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Restauration Collective entre les Villes de BORDEAUX et de MERIGNAC.

En vertu de l'article L. 5211-1 du C.G.C.T., les dispositions applicables au fonctionnement du Conseil Municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Ainsi, selon les articles L2121-12 et L2121-17 du C.G.C.T. qui stipule le délai de convocation du Comité, et en application de l'article L. 5211-7 du C.G.C.T. précisant que les délégués composant le Comité Syndical sont élus par les Conseils Municipaux des communes intéressées, l'Assemblée Délibérante du Syndicat a été régulièrement convoquée pour la séance de ce jour.

Il résulte du procès-verbal des délibérations des Conseils Municipaux de Bordeaux du 10 juillet 2020, délibération n° D-2020-107, et de Mérignac du 10 juillet 2020, délibération n°D-2020-033.

Qu'ont été délégués parmi leurs membres, au scrutin secret et à la majorité absolue :

A titre de titulaires

Pour BORDEAUX

Madame Delphine JAMET
Madame Eve DEMANGE
Madame Sylvie SCHMITT
Madame Anne FAHMY

Pour MERIGNAC

Monsieur Serge BELPERRON
Monsieur Arnaud ARFEUILLE
Madame Véronique KUHN
Madame Sylvie DELUC



A titre de suppléants**Pour BORDEAUX**

Madame Fannie LE BOULANGER
Monsieur Francis FEYTOUT
Madame Harmonie LECERF
Madame Géraldine AMOUROUX

Pour MERIGNAC

Monsieur Gérard CHAUSSET
Madame Samira EL KHADIR
Madame Ghislaine BOUVIER
Madame Hélène DELNESTE

En conséquence, je les déclare installés en qualité de délégués des deux communes au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Restauration Collective entre les Villes de Bordeaux et de Mérignac.

ELECTION DU PRESIDENT

Avant de procéder à l'élection du Président, il convient de nommer un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-26 du C.G.C.T.

Selon la coutume, je vous propose donc pour cette séance, de nommer le plus jeune d'entre nous,

- Madame Harmonie LECERF

Je vous rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du C.G.C.T., le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Il en va de même pour l'élection des Président et Vice-Présidents d'un syndicat intercommunal.

Je demande que les candidatures aux fonctions de Président.e soient présentées.

Madame Delphine JAMET se porte candidate au poste de Présidente.

Monsieur Serge BELPERRON demande à l'assemblée si d'autres personnes sont candidates.

Réponse : Non.

Je déclare le scrutin ouvert.

Vous êtes invités à déposer vos suffrages dans l'urne.

Je me permets de vous rappeler que, conformément aux instructions ministérielles, les bulletins doivent être remis pliés, de façon à assurer le secret du vote.

Délégués titulaires ou suppléants participant au vote :

Pour Bordeaux :

- Madame Delphine JAMET
- Madame Eve DEMANGE
- Madame Sylvie SCHMITT
- Madame Anne FAHMY

Pour Mérignac :

- Monsieur Serge BELLERON
- Madame Véronique KUHN
- Madame Sylvie DELUC
- Madame Hélène DELNESTE

Voici le résultat du 1^{er} tour de scrutin

Votants 8
Bulletins blancs 0
Suffrages exprimés 8
Majorité absolue 5

Ont obtenu :

- Madame Delphine JAMET 8 voix

Madame Delphine JAMET est élue à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 28 juillet 2020

Le Président,

Serge BELLERON

